



# Programme BEST

## Bourses d'échanges scientifiques et technologiques

Appel à projets 2012

Date de clôture : 06 février 2012

### Objectifs

Le Programme « Bourses d'échanges scientifiques et technologiques IRD » (BEST) est un des programmes d'appui au renforcement et à la consolidation des potentiels de recherche dans les pays du Sud, mis en œuvre par l'IRD dans sa double fonction d'opérateur de recherche et d'Agence inter-établissements de recherche pour le développement (AIRD).

Le programme BEST vise à favoriser l'accueil de chercheurs, ingénieurs et techniciens des pays du Sud au sein d'institutions de recherche ou d'enseignement supérieur situées hors du pays de résidence, leur garantissant un accès aux moyens intellectuels et logistiques nécessaires à l'acquisition de connaissances nouvelles, à la maîtrise de nouvelles techniques ou méthodologies, à une mise à niveau liée à une reconversion professionnelle ou encore à l'obtention d'un diplôme supérieur.

### Conditions d'éligibilité

Peuvent être candidat(e)s, les chercheurs, ingénieurs ou techniciens :

- ressortissant(e)s d'un pays en développement des régions intertropicales et méditerranéennes
- rattaché(e)s à une institution de recherche ou d'enseignement supérieur d'un pays en développement des régions intertropicales et méditerranéennes
- qui souhaitent effectuer un ou plusieurs séjours de formation au sein d'une structure de recherche localisée en dehors du pays de résidence
- exerçant une activité scientifique s'inscrivant dans le cadre d'un partenariat de recherche existant ou en devenir entre une unité à co-tutelle IRD et des partenaires du Sud ou d'un projet lauréat de l'appel à propositions CPU-IRD
- justifiant de l'intérêt de la formation envisagée en termes de renforcement des capacités de recherche de leur équipe de rattachement
- programmant leur premier séjour au plus tôt le 1<sup>er</sup> octobre 2012 et au plus tard le 1<sup>er</sup> décembre 2012.

### Critères d'évaluation

- Qualité scientifique et/ou technique du projet : intérêt et qualité de la formation demandée



- Pertinence de la demande : programme de travail, faisabilité
- Qualité du candidat et cohérence de son parcours
- Qualité du partenariat : inscription du projet dans le cadre d'un partenariat existant ou en devenir, dynamique Sud-Sud
- Retombées attendues : perspectives de valorisation des acquis, potentiel de renforcement des capacités de l'équipe Sud, adéquation aux priorités nationales de recherche.

## Nature et modalités de l'aide apportée

La durée totale de la BEST est au minimum de 2 mois et au maximum de 12 mois, susceptibles d'être repartis sur 4 années. Aucun séjour ne pourra cependant excéder 6 mois consécutifs.

Le montant de la bourse, versée pendant la durée du(des) séjour(s), est fonction du niveau et de l'expérience du (de la ) bénéficiaire, et du salaire moyen d'un chercheur dans le pays d'accueil concerné. Le barème des bourses est disponible sur le site internet de l'IRD ou auprès de ses représentations à l'étranger.

L'IRD assure la couverture sociale du (de la ) bénéficiaire pendant le(s) séjour(s) et prend en charge les frais de voyage entre le pays de résidence et le pays d'accueil, à raison d'un voyage aller et retour par an (sauf dispositions particulières).

L'IRD règle les frais de formation (y compris les frais d'inscription) uniquement dans le cas où cette formation est donnée dans une structure extérieure aux institutions tutelles des unités de recherche concernées. Sa participation est limitée à 300 euros par mois et 1500 euros par an. Lorsque les frais prévus dépassent ces plafonds, le candidat détaille les modalités de prise en charge sur un plan de financement annexé au dossier de candidature. A défaut, la demande sera jugée non recevable.

L'institution d'appartenance du bénéficiaire garantit le maintien de la rémunération de l'intéressé(e) pendant la durée du(des) séjour(s). Elle s'engage également à permettre au (à la) bénéficiaire de valoriser, au terme de sa formation, les compétences acquises par ce biais.

Le (la) bénéficiaire a obligation de remettre, au terme de son accueil, un rapport à la DPF (au plus tard 3 mois après chaque séjour lorsque la formation se déroule sur plusieurs années).

Une convention précisant les engagements des différentes parties est signée au moment de l'attribution de la bourse.

## Procédures

Le dossier de candidature (termes de l'appel d'offres, fiche récapitulative et formulaire) est disponible sur le site internet de l'Institut.

L'ensemble des documents ci-dessous listés devra impérativement être envoyé en 2 versions, l'une papier (pour l'original), l'autre électronique (sur PDF unique, non verrouillé) :

- ✓ Fiche récapitulative

Elle comprend obligatoirement un résumé du projet de formation.



✓ **Formulaire**

Sauf indication contraire, tous les champs sont obligatoires. Il vous est demandé de ne pas tenter de modifier le formulaire.

✓ **Lettre de motivation du (de la) candidat(e) sur papier libre**

Elle est obligatoirement appuyée par une présentation de l'équipe de recherche, des activités scientifiques et/ou techniques du (de la) candidat(e), du ou des programmes de recherche dans lesquels il (elle) est impliqué(e), et des retombées attendues de la formation demandée en termes de renforcement des capacités.

✓ **Curriculum vitae du (de la) candidat(e)**

✓ **Programme de travail détaillé (5 pages minimum) et visé par le coordinateur du projet**

Le coordinateur est un des correspondants scientifiques, chercheur ou enseignant-chercheur d'une unité à cotutelle IRD ou, à défaut, portant un projet rendu éligible par l'appel à propositions CPU-IRD, qui se porte garant auprès de la DPF de la qualité des séjours du (de la) candidat(e). Pour les candidat(e)s s'engageant dans un programme doctoral, il est demandé de joindre le projet de thèse détaillé.

✓ **Avis motivé sur papier à en-tête du coordinateur du projet, accompagné de son Curriculum vitae**

Il présente l'intérêt de la formation pour la coopération scientifique et technique développée avec l'équipe partenaire et justifie le choix de la (des) équipe(s) d'accueil, notamment en termes de savoir-faire et d'équipement. Il présente l'intérêt du projet de BEST pour la coopération scientifique et technique développée avec l'équipe partenaire et justifie le choix de la (des) équipe(s) d'accueil, notamment en termes de savoir-faire et d'équipements. Cet avis devra également valider le programme de travail et le calendrier du (des) séjour(s) prévu(s) dans l'équipe d'accueil (les dates pour la 1<sup>re</sup> année sont fermes et ne pourront être modifiées).

✓ **Si le coordinateur du projet n'est pas le directeur de l'unité, lettre d'appui du directeur d'unité IRD (du directeur adjoint IRD dans le cas d'une unité mixte) ou du responsable de l'unité porteuse d'un projet rendu éligible par l'appel à propositions CPU-IRD**

✓ **Lettres d'accord sur papier à en-tête des correspondants scientifiques de chacune des autres équipes d'accueil**

La lettre d'accord portera sur le programme de travail et le calendrier du (des) séjour(s) prévu(s) dans l'équipe (les dates pour la 1<sup>re</sup> année sont fermes et ne pourront être modifiées).

✓ **Avis motivé sur papier à en-tête du (de la) responsable de la structure de rattachement locale (laboratoire, unité, département, etc.) du (de la) candidat(e)**

Il présentera l'intérêt de la formation pour la structure de recherche et est accompagné d'un descriptif de 5 pages minimum détaillant : membres de l'unité de recherche, thématiques de recherche, contexte scientifique local, collaborations nationales et internationales en cours, publications les plus significatives des 5 dernières années, activités de formation, animation de la recherche, expertise de l'unité.

✓ **Lettre sur papier à en-tête de l'institution de rattachement du (de la) candidat(e)**

Elle atteste de l'emploi occupé, notifie l'accord de l'institution concernant le projet soumis et précise les retombées attendues par elle ainsi que les conditions de réinsertion du bénéficiaire à l'issue de sa formation.

✓ **Plan de financement des frais de formation (lorsque ceux-ci dépassent les plafonds fixés par l'IRD).**

**Tout dossier parvenu incomplet  
ou après le 6 février 2012 minuit sera rejeté  
(le cachet de la poste faisant foi pour l'original papier)**



Contact et envoi de la version électronique du dossier : [best@ird.fr](mailto:best@ird.fr)

Téléphone : +33 (0)4 91 99 92 77

Fax : +33 (0)4 91 99 92 16

À l'attention de Mme Sarla SARANGA  
AIRD  
Direction des Programmes de recherche et de la Formation au Sud (DPF)  
Institut de recherche pour le développement  
Immeuble Le Sextant  
44, boulevard de Dunkerque CS 90009  
13572 Marseille cedex 2